



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Insalubrité et insécurité : ALERTE dans les écoles marseillaises

Question écrite n° 14194

Texte de la question

Mme Gisèle Lelouis appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les problématiques d'insalubrité et d'insécurité dans les écoles marseillaises. Depuis plusieurs années, les articles de presse se multiplient, relatant de trop nombreux exemples d'insalubrité dans les écoles marseillaises, et notamment dans sa circonscription des quartiers Nord de Marseille. Présence de rongeurs, chauffages défectueux, poubelles non ramassées voire jets de projectiles sont le quotidien de bon nombre de petits Marseillais suscitant l'inquiétude légitime des associations de parents d'élèves. Ainsi, des rongeurs côtoient les enfants dans la cour de récréation des écoles Malpassé (13e arrondissement) et Montolivet (12e arrondissement), dans la cantine, et même dans les dortoirs (avec déjections sous les lits, et même dans certains livres d'enfants). Par peur, certains enfants se retiennent même de se rendre aux toilettes. À l'école Montolivet, le problème est tel que le réfectoire a été fermé plusieurs semaines durant lors de l'hiver 2022-2023 (les enfants devaient déjeuner dans un chalet de bois attendant ou dans la salle des professeurs). Si la Ville de Marseille a considéré que c'est du fait de poubelles non ramassées, un conflit permanent entre la compétence de la Ville (poubelles dans l'enceinte des écoles) et de la Métropole d'Aix-Marseille (poubelles présentes dans les rues) fait que ce problème est amené à se répéter, pour le plus grand bonheur des rongeurs, mais au détriment des élèves concernés. Plus récemment, à l'école André Allar (15e arrondissement), les élèves ne peuvent plus sortir dans la cour de récréation sous peine de recevoir des projectiles en tous genres (oeufs, préservatifs, excréments, pochons de drogue vides, un sabre, etc.) provenant de certains immeubles attenants. Si le problème date de la construction de ces nouvelles résidences (2018), celui-ci s'est accentué au cours des derniers mois. La direction de l'école et les parents d'élèves ont d'ailleurs pu identifier les fautifs présumés : ce sont essentiellement des sans-papiers et des squatteurs en tous genres se plaignant ouvertement du bruit des enfants dans la cour de récréation. La Ville de Marseille prévoit d'installer un « cocon protecteur », et même des caméras de vidéosurveillance « à l'avenir » mais, plus généralement, c'est de la question des incivilités dont les pouvoirs publics et les élus doivent se saisir. Or, les petits Marseillais des quartiers Nord méritent d'étudier dans les mêmes conditions que tous les écoliers de France, et ce, quelles que soient leurs conditions sociales et leur quartier de résidence. Mme la députée demande à M. le Ministre de bien vouloir l'informer des mesures envisagées par le Gouvernement afin que les parents d'élèves ne soient plus inquiets lorsqu'ils déposent leurs enfants à l'école, pour cause de jets de projectiles, de chauffage défectueux ou de rongeurs dans les cours de récréation, réfectoires et dortoirs.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est très vigilant sur les questions de salubrité et de sécurité et de confort thermique des écoles, sujets majeurs de santé publique et de sécurité au travail, qui concernent les élèves, les enseignants et toutes les personnes qui travaillent ou fréquentent les écoles. Les sujets évoqués (présence de rongeurs, systèmes de chauffage défectueux, protection contre les jets de projectiles, poubelles non ramassées) relèvent des compétences de la collectivité de rattachement, propriétaire des locaux scolaires et gestionnaire de l'espace public. Elle est en effet chargée des travaux de maintenance et

d'entretien des sites scolaires mais également responsable de l'entretien, de la salubrité et de la sécurité de l'espace public. Les directrices et directeurs d'école ne manquent pas de signaler aux services de la ville les désordres, les nuisances et dysfonctionnements constatés. La prise de conscience au plus haut niveau de la situation bâtiminaire des écoles de la ville de Marseille a permis le lancement d'un plan d'investissement de grande ampleur pour le bâti scolaire. Ce plan de plus d'1,5 Md€, prévoit la construction de nouvelles écoles et la rénovation des écoles existantes. 9 écoles ont déjà été livrées depuis le lancement du Plan et 15 nouvelles écoles le seront en 2024. La vague 2 qui concerne 33 écoles est en cours de réalisation et le lancement de la vague 3 doit permettre de rénover 42 écoles supplémentaires. Le travail engagé avec la Ville de Marseille a permis de consolider un dialogue de proximité avec l'ensemble des partenaires locaux avec pour objectif notamment de développer l'accompagnement des usagers de l'école dans leur quotidien. Cet accompagnement est intégré à la mise en œuvre des projets innovants "Marseille en grand" initiés depuis 2022. Le volet pédagogique et éducatif du plan permet ainsi un travail collaboratif non seulement sur l'amélioration des résultats des élèves mais aussi des conditions de vie scolaire. Ce lien resserré entre l'État et la collectivité contribue à une meilleure réactivité notamment dans l'accompagnement de situations particulières comme celles décrites pour l'école Allar. Tous les partenaires se mobilisent pour répondre avec rapidité et de manière adaptée aux différentes problématiques quotidiennes. La direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône a mis en place une cellule opérationnelle de suivi des travaux composée d'une référente « direction d'école », de l'assistante de prévention et du référent « bâti scolaire » afin de faciliter le lien entre les écoles et les services municipaux. La ville de Marseille a par ailleurs nommé une référente "environnement des écoles" qui permet également de fluidifier les échanges. Des groupes de travail et réunions régulières ont été mis en place pour traiter des travaux prioritaires tels que la mise en place d'une structure protectrice dans la cour de l'école Allar ou la prise en compte des contraintes induites par l'évolution du bâti.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Lelouis](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14194

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 janvier 2024](#), page 24

Réponse publiée au JO le : [14 mai 2024](#), page 3850